

N° 28345-2018/1-ACTS/ DC

Date du : 19 septembre 2018

Rapport de présentation

OBJET : participation de la province Sud au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) Société de Télévision Radio (STR)

PJ : un projet de délibération
un dossier de présentation de Caledonia

I : L'historique :

La société de télévision radio (STR) a été créée sous forme de SAEML par la province Nord en 2011. Elle a obtenu sa première autorisation de diffusion par le conseil supérieur de l'audiovisuel (CAS) en janvier 2013 et a commencé à diffuser le 9 décembre 2013. L'autorisation d'émettre a été reconduite par le CSA pour cinq ans le 22 février 2018 soit jusqu' au 21 février 2023.

Cette SAEML porte la chaîne de télévision Caledonia dont l'ambition est d'être la chaîne de télévision locale de référence en Nouvelle-Calédonie, en complémentarité de la chaîne de télévision nationale NC la 1ère.

Jusqu'à ce jour, le financement de Caledonia est assuré par des conventions d'objectifs et de moyens signées par la province Nord et, de manière résiduelle, par quelques communes.

La province Nord a financé la mise en place de l'outil ainsi que sa montée en puissance, mais a dès le départ souhaité ouvrir aux autres collectivités calédoniennes le capital de la société dans la mesure où cette chaîne de télévision s'adresse à l'ensemble de la population calédonienne. En effet, son rôle est aujourd'hui reconnu comme positif, objectif et donnant la parole à toutes les sensibilités politiques calédoniennes dans un souci de l'indépendance journalistique et du pluralisme. Ce projet a su s'imposer dans le paysage audiovisuel calédonien, contrairement au projet audiovisuel NC9 porté par une association sur la base d'une double rédaction (sensibilité non indépendantiste et indépendantiste) qui n'a pas abouti.

II : La ligne éditoriale de Caledonia :

Caledonia est une chaîne généraliste qui fait la part belle à l'information, à travers son journal télévisé, ses magazines thématiques et ses documentaires.

La ligne éditoriale de cette dernière est centrée sur la Nouvelle-Calédonie et elle se veut être le reflet de la vie calédonienne, que ce soit en brousse comme dans l'agglomération. Le slogan de la télévision étant « la télé qui nous rapproche ». Caledonia souhaite donc s'adresser à tous les calédoniens quels que soient leur âge, leur province, leur origine et leur opinion et se veut créatrice de lien social.

En ce sens, des efforts ont dernièrement été portés sur la couverture d'évènements locaux comme la foire de Bourail et de Koumac, le championnat de super league de football en 2017, l'élection de miss Calédonie, diverses conférences et tout dernièrement la visite du président de la République.

Enfin, il convient de mettre également en valeur l'intégration régionale de cette chaîne au sein du réseau Pasifika (partenariats avec le Vanuatu, la Polynésie française, l'Australie et la Nouvelle-Zélande).

III : L'audience :

Ces objectifs ont permis d'enregistrer une forte progression de l'audience entre 2016 et 2017. Caledonia est devenue ainsi la quatrième chaîne la plus regardée, avec 12,8 % d'audience cumulée en pénétration, du lundi au vendredi (+ 6,8 points par rapport à 2015 et + 2,5 points sur un an). Le nombre de téléspectateurs a plus que doublé en 2 ans, passant de 12 700 individus en 2015 à 28 300 en 2017, sur un jour moyen de semaine du lundi au vendredi (Source : MEDIAMETRIE / L'audience de la TV en Nouvelle-Calédonie / Septembre – Octobre 2017). Ce sont plus de 28 000 téléspectateurs qui étaient en septembre 2017 devant Caledonia au moins une fois par jour.

2. Principaux résultats

Audience cumulée en pénétration – PALMARES DES CHAINES



Lundi-Dimanche/ 00h-24h / Cible ensemble 13 ans et+

	Septembre 2015	Septembre 2016	Septembre-Octobre 2017
TOTAL TV	81,5%	82,1%	79,2%
NOUVELLE CALÉDONIE 1ère	52,4%	48,0%	45,1%
TF1	14,4%	14,9%	16,3%
FRANCE 2	16,1%	15,0%	14,5%
CALEDONIA	6,2%	9,5%	11,9%
FRANCE 4	11,6%	10,9%	11,3%
M6	9,9%	7,9%	9,9%
FRANCE 24	8,0%	8,8%	9,0%
CANAL +	9,8%	9,7%	8,9%
FRANCE 3	9,4%	9,2%	7,6%
ARTE	10,8%	8,6%	7,4%
FRANCE Ô	9,9%	7,4%	6,5%
FRANCE 5	5,0%	6,0%	4,8%
NOVELAS TV	-	3,3%	3,5%
DISCOVERY CHANNEL	2,4%	ND	2,7%
LCI	2,7%	3,0%	2,5%
NATIONAL GEOGRAPHIC CHANNEL	ND	ND	2,4%
NRJ 12	2,8%	2,7%	2,3%
CANAL+ SPORT	2,7%	ND	2,2%
VOYAGE	ND	ND	2,2%

ND: Non disponible (audience cumulée < 2%)

Source: Médiamétrie - Nouvelle Calédonie - Septembre-Octobre 2017
Ensemble 13+ - Lundi-Dimanche - 00h-24h
Copyright Médiamétrie - Tous droits réservés

06/11/2017 | 13

Cette forte augmentation de l'audience TV continue de s'accompagner d'un très fort développement de l'audience numérique, notamment sur Facebook, réseau social leader en Nouvelle-Calédonie (160 000 comptes). Les vidéos des programmes de la chaîne postées sur Facebook depuis le 1er janvier 2016 ont réalisé 12,5 millions de vues, et le compte Facebook compte plus de 52 000 personnes qui suivent son fil d'actualités.

La chaîne est présente sur YouTube. Le JT et les émissions y sont postées et permettent de générer du trafic sur les réseaux sociaux.

IV : Une chaîne autonome :

Le fait d'être entièrement autonome et de ne dépendre pour la diffusion de la chaîne que de ses propres moyens permet à Caledonia une souplesse et une capacité de réagir aux évènements ainsi que de s'adapter et d'apporter des réponses aux attentes du public calédonien.

Une station d'émission équipée d'une parabole « uplink » pointée sur Intelsat 18 envoie le signal depuis Koné depuis le 1er mars 2017. Depuis que ces installations sont opérationnelles, les opérations techniques ne dépendent plus de Paris. Cette configuration permet une complète autonomie technique et par conséquent une plus grande souplesse. Elle permet notamment une prise d'antenne en direct très facilement. La distribution de la chaîne par satellite se fait au sein du bouquet de Canal + constitué à Paris. Il est donc toujours nécessaire de poursuivre l'envoi du signal à Paris car 50 % des téléspectateurs passent par Canal+.

L'équipe actuelle comprend 31 salariés dont 21 journalistes. Il s'agit pour la majorité d'entre eux d'un premier emploi. La moyenne d'âge de cette équipe qui reflète la diversité de la société calédonienne est de 30 ans. La rédaction se trouve à Koné avec 13 journalistes et le bureau de Nouméa comprend 8 journalistes.

Les journalistes reporters d'images sont équipés de matériels de tournage et de montage classiques auxquels s'ajoutent des smartphones permettant d'effectuer des prises de vue directement adaptées aux réseaux sociaux. Des équipements complémentaires aux smartphones permettent de disposer d'un studio mobile composé d'iPhones et de tablettes. Il s'agit d'une des premières régies mobiles avec smartphone. La rédaction a été formée au mobile journalisme et aux réseaux sociaux. L'équipe dispose désormais d'un car-gie.

V : La participation de nouveaux actionnaires au projet dont la province Sud :

La participation de la province Sud au capital de cette SAEML ainsi que le versement d'une subvention annuelle estimée à 100 millions en année pleine permettra à la chaîne de diversifier ses sources de financement. La SAEML STR a réalisé depuis fin 2015 un gros travail de rationalisation et d'analyse de la performance : désormais les charges annuelles sont de l'ordre de 500 millions en format minimal. En 2017 Caledonia a baissé ses coûts de fonctionnement de -23 % par rapport à 2015.

A titre de comparaison, la chaîne polynésienne Tahiti Nui TV a des coûts de fonctionnement d'environ un milliard.

Cet apport permettra aussi à Caledonia de renforcer son implantation sur l'agglomération de Nouméa avec le développement de l'antenne avec un studio et un plateau en vitrine.

La province des Îles Loyauté a également inscrit les crédits nécessaires lors d'un vote en assemblée au mois de septembre pour l'entrée en capital de Caledonia pour cinquante millions de francs. La SAEML passera donc d'un statut provincial à un statut interprovincial.

VI : L'apport spécifique de la province Sud :

La participation financière de la province Sud d'un montant de 87 200 000 francs CFP va permettre l'acquisition de 8 720 actions d'une valeur nominale de 10 000 francs l'action.

Afin de respecter la règle imposant aux SAEML d'être détenues à au moins 15 % par des sociétés de droit privé, PromoSud sera également invitée à participer à cette augmentation de capital, à l'instar du dispositif mis en place par la province Nord avec la SEM Nord Avenir.

L'entrée en capital se fera en deux fois : la première moitié au moment de l'acquisition des nouvelles actions émises et le solde en 2019.

Le pourcentage détenu par la province Sud après augmentation de capital et qui sera fixé au terme de la période de souscription dépendra de volonté de participation ou non d'autres partenaires publics et privés.

Parallèlement, 50 millions ont été inscrits en crédits de fonctionnement au budget supplémentaire 2018, lesquels permettront, une fois la province entrée au capital de la société, de signer avec elle une convention d'objectifs et de moyens.

VII : Une évolution de la gouvernance :

Cette entrée en capital fera évoluer la gouvernance avec :

- Une augmentation du nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration (de 9 à 13) avec une répartition des sièges en fonction du capital détenu d'un représentant pour 2 000 actions pour les collectivités territoriales ou leurs groupements et un représentant par tranche entière de 1 500 actions pour les actionnaires autres que les collectivités territoriales et leurs groupements. La province Sud disposerait donc de 4 sièges au conseil d'administration. Les collectivités dont la participation serait inférieure à 2 000 actions seraient regroupées dans un collège qui désignera son représentant au conseil d'administration comme le prévoit les statuts de la SAEML.
- L'abandon de la voix prépondérante du président.
- La mise en place d'une majorité qualifiée à 75 % au sein du conseil d'administration pour les grandes décisions impactant la vie de la chaîne :
 - la modification de l'objet social, de la forme sociale ou de la structure des organes sociaux de la Société,
 - toute opération de réduction du capital non motivée par des pertes ou d'amortissement du capital de la Société,
 - la nomination de la Direction Générale (directeur général et directeur général délégué),
 - le recrutement du Directeur des Programmes,
 - les règles de fonctionnement et la composition du Comité des Programmes,
 - la modification de la politique de rémunération des salariés de la Société,
 - l'approbation de la ligne éditoriale,
 - l'approbation des conventions et des avenants de ces dernières à conclure avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA),
 - toutes opérations significatives non prévues dans le budget de la Société d'une valeur supérieure à dix millions de francs (10.000.000 XPF),
 - toute mise en gage d'un actif de la Société ou de l'une de ses filiales d'une valeur supérieure à dix millions de francs (10.000.000 XPF).

VIII : Le phasage des actions à réaliser par les collectivités et la SAEML STR :

La province Nord a délibéré en date du 14 septembre 2018 pour permettre au conseil d'administration ainsi qu'à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de statuer sur ces questions.

L'assemblée générale extraordinaire de la SAEML viendra approuver, le 29 octobre 2018, l'augmentation de capital de la société et les modifications statutaires envisagées.

La province Sud doit quant à elle délibérer sur son entrée en participation dans le capital de la SAEML et désigner ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

En cas d'approbation de la participation de la collectivité au capital de la SAEML par l'assemblée de la province, une première tranche de 43 600 000 francs CFP sera versée au moment de l'acquisition des nouvelles actions émises et le solde restant, soit un montant de 43 600 000 francs CFP dans le cadre du budget primitif de 2019.

Il appartiendra ensuite au conseil d'administration de la SAEML de constater la réalisation de l'augmentation du capital.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.